

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix août à 19h00, le Conseil Municipal de VARS SUR ROSEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Christine CORCORAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 août 2017

Secrétaire de la séance : Pascal LIVET.

Présents : Christine CORCORAL, Cédric BOURDU, Jacqueline MAITRE, Pascal LIVET, Marie-Danielle MACHUT, Francis LACOMBE, Alain FREJUS, Laurence DELARUE, Claude LACHEZE.

Absents : Franck BONNELYE, Jean-Charles VIAL.

Procuration : de Jean-Charles VIAL à Christine CORCORAL.

N°2017-28 : ACHAT TRACTEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que différents travaux doivent être réalisés sur le tracteur avec le remplacement de l'arbre pour une somme de 3112.35€ HT soit 3734.82€ TTC. Ce tracteur présentant régulièrement de nombreuses pannes, Madame le Maire propose l'achat d'un tracteur neuf.

L'entreprise SARL CHEVALIER (Route de Pompadour – 19350 JUILLAC) propose un devis pour un SAME Dorado 80 classic s'élevant à 24800.00€ HT soit 29760€ TTC, ce tracteur pourra être livré en début 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE l'achat d'un tracteur,
- ACCEPTE le devis de la SARL CHEVALIER ROBERT (Route de Pompadour – 19350 JUILLAC) pour un montant de 24800.00€ HT (soit 29760.00€ TTC),
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 à l'article 21571.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-29 : ACHAT BROYEUR D'ACCOTEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de remplacer le broyeur d'accotement actuel (broyeur Cabe type TA-W160) qui va bientôt avoir 10 ans.

L'entreprise SARL CHEVALIER (Route de Pompadour – 19350 JUILLAC) propose un devis pour un broyeur d'accotement Desvoys type DMF polyvalente s'élevant à 5500.00€ HT soit 6600.00€ TTC, une subvention de 40% sur le montant HT dans le cadre de « matériel spécifique pour l'entretien de la voirie » peut être demandée auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE l'achat de matériel spécifique pour l'entretien de la voirie : broyeur d'accotement Desvoys,
- ACCEPTE le devis de la SARL CHEVALIER (Route de Pompadour – 19350 JUILLAC) pour un montant total de 5500.00€ HT (soit 6600.00€ TTC),
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis,
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2017 à l'article 2158,
- ARRÊTE le plan de financement suivant :

Coût total de l'achat TTC

6600.00€

*Aide financière sollicitée auprès du CD19 pour l'achat de matériel spécifique pour l'entretien de la voirie (40% du HT)

2200.00€

* Fonds propres

4400.00€

- SOLLICITE l'attribution de la subvention du Conseil Départemental de la Corrèze pour les « matériels spécifiques pour l'entretien de la voirie » s'élevant à 40% de la dépense HT soit 2200.00€.

POUR : 10

CONTRE : /

ABSTENTION : /

N°2017-30 : AGGLO DE BRIVE : MISE A DISPOSITION DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention de mise à disposition des prestations de services pour la compétence assainissement établie entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, il conviendrait d'établir un titre de recettes pour le paiement des prestations réalisées par la commune pendant l'année 2016.

Les prestations sont les suivantes :

* entretien des postes de relevage :	400.00 €
* entretien de la station d'épuration :	1312.00 €
* interventions diverses :	48.00 €
Total :	1760.00 €
Majoration de 10% (frais généraux)	176.00 €
Actualisation MAD	7.16 €
TOTAL :	1943.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*** DÉCIDE d'émettre un titre de recettes de 1943.16 € auprès de la CABB pour la mise à disposition de prestations de services dans la compétence assainissement pour l'année 2016,**

*** DIT que cette recette est inscrite au BP2017, article 70846.**

POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /

N°2017-31 : AGGLO DE BRIVE : MISE A DISPOSITION DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT – 1^{er} SEMESTRE 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention de mise à disposition des prestations de services pour la compétence assainissement établie entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, il conviendrait d'établir un titre de recettes pour le paiement des prestations réalisées par la commune pendant le premier semestre de l'année 2017.

Les prestations sont les suivantes :

* entretien des postes de relevage :	200.00 €
* entretien de la station d'épuration :	656.00 €
Total :	856.00 €
Majoration de 10% (frais généraux)	85.60 €
TOTAL :	941.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*** DÉCIDE d'émettre un titre de recettes de 941.60 € auprès de la CABB pour la mise à disposition de prestations de services dans la compétence assainissement pour le premier semestre de 2017,**

*** DIT que cette recette est inscrite au BP2017, article 70846.**

POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /

N°2017-32 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARISATION DE L'ÉCOLE DE ST CYR LA ROCHE POUR L'ANNÉE 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention sur le RPI passée avec ST CYR LA ROCHE, la commune de ST CYR LA ROCHE nous demande une participation aux frais de scolarisation pour l'année 2016 de 1710.74€ pour les enfants de VARS SUR ROSEIX scolarisés dans son école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** ACCEPTE de régler la somme 1710.74 € à la commune de ST CYR LA ROCHE pour participation aux frais de scolarisation des enfants de VARS-SUR-ROSEIX à l'école de ST CYR LA ROCHE pour l'année 2016,**

*** DIT que ces frais sont inscrits au BP2017, article 6558.**

POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /

N°2017-33 : CONTRAT DE MAINTENANCE DELARCHIVES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance de la société ADIC INFORMATIQUE (BP 72001 – 30702 UZES CEDEX), concepteur du logiciel « Delarchives » que nous possédons arrive à expiration.

La redevance annuelle est de 15€ HT, le contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable deux fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** NE SOUHAITE PAS, à l'unanimité, reconduire le contrat de maintenance « Delarchives ».**

QUESTIONS DIVERSES :

*** Scolarisation d'un enfant domicilié hors commune :** une famille, dont l'enfant était scolarisé en GS et qui doit passer en CP, vient de déménager. Les parents souhaiteraient que l'enfant reste dans notre école, leur commune de résidence ne souhaite pas régler les frais de scolarisation. Sachant que cet enfant n'a pas encore commencé le cycle et qu'ils ont déménagé avant la date de la rentrée scolaire, le Conseil Municipal ne souhaite pas accueillir cet enfant dans notre école.

Permanences :

16/09 : Claude LACHEZE

23/09 : Alain FREJUS

30/09 : Francis LACOMBE